



## Mutations

Le Directeur Général a mis en place le dynamitage des règles de gestion des personnels ce qui entraîne la remise en cause de l'ensemble de nos droits et garanties. Or ces fondements, bien que toujours perfectibles, demeuraient protecteurs pour tous les personnels. Incapable de lutter contre les suppressions d'emplois, incapable de recruter suffisamment pour pourvoir les très nombreux postes vacants notamment en catégories C et B, la Direction Générale fait volontairement le choix de sacrifier les droits et garanties des agent.es en termes de promotion interne et de droits à mutation ! Le tout, non pas comme il l'affirme, pour améliorer nos conditions de travail et la qualité de service, mais pour faciliter et accompagner le programme de destruction de la DGFiP.

L'année 2020 marque donc le début d'une nouvelle ère dans le cadre de la défense collective et individuelle pour les actes de gestion concernant la mobilité. Avec la généralisation de la départementalisation couplée à la suppression de la consultation des CAP notamment en matière de mobilité et la mise en place des lignes directrices de gestion se dessinent une nouvelle stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines.

Cesont bien ces règles imposées unilatéralement par le gouvernement et l'administration qui vont présider aux affectations locales 2020. Solidaires Finances Publiques s'est toujours opposé à ces nouvelles règles qui ne permettent plus tant au niveau national que local de cibler la zone géographique et/ou le métier.

Solidaires Finances Publiques a toujours revendiqué l'affectation nationale la plus fine possible (commune et mission structure) et au niveau de Paris l'affectation à l'arrondissement et à la mission structure. La suppression des RAN complique la satisfaction des choix géographiques. Quant au choix métier, il n'y en a plus. Les pages qui suivent ont pour objectif de vous présenter les grands principes des nouvelles règles qui vont régir les nouvelles affectations locales. Solidaires Finances Publiques a formé ses élu.es locaux aux nouvelles règles et reste à vos côtés pour vous informer, vous soutenir et vous défendre dans vos démarches et lors de la saisie de vos vœux via la nouvelle application déployée ALOA.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces nouvelles règles sont un frein à la mobilité choisie et consacrent l'arbitraire et le pouvoir discrétionnaire ainsi donné aux directeurs locaux. Avec les suppressions d'emplois et réorganisations qui se poursuivent, couplées avec un certain nombre de postes attribués au choix (profil), les mutations pour convenance personnelle risquent à l'avenir d'être portion congrue dans un mouvement.

De plus la suppression pure et simple des CAP Nationales et locales entraîneront une gestion bien moins rigoureuse que par le passé. Nous serons vigilant.es et nous appelons d'ores et déjà chaque agente et agent ayant une situation particulière à nous contacter afin que nous puissions assurer la défense de son dossier.

**Les élu.es locaux de Solidaires Finances Publiques restent présent.es à vos côtés pour défendre vos droits, exiger la transparence nécessaire dans l'élaboration des mouvements locaux et obtenir le meilleur pour chacun d'entre vous.**

**Solidaires Finances Publiques Paris**  
6 rue Saint-Hyacinthe - 75001 Paris  
01 44 86 87 41

La Balf :  
[paris@solidairesfinancespubliques.org](mailto:paris@solidairesfinancespubliques.org)

Le site :  
<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Facebook :  
<https://www.facebook.com/SolFIPParis>



@SolFip75



solFip75

# Le mouvement local

## Qui doit participer au mouvement local ?

- Les agent.es souhaitant changer de service, au sein du département PARIS.
- Les agent.es dont le poste est supprimé (
- Les agent.es «à la disposition du directeur» qui souhaitent obtenir un poste fixe.
- Les agent.es qui viennent d'obtenir la DRFIP 75 au mouvement national afin d'obtenir une affectation locale.

### Ce qui ne change (presque) pas

C'est la règle de l'ancienneté administrative (non bonifiée pour charge de famille), sur la base des vœux des agent.es qui servira pour l'élaboration du mouvement local.

### Les grandes nouveautés

*Les agent.es déjà en poste dans la direction primeront les agent.es arrivant de l'extérieur.*

**Il y aura deux mouvements en un !**

Tout d'abord seront examinés les mutations locales des collègues déjà en poste dans le département (petite subtilité les agent.es ayant été promus contrôleurs par CIS ou par Liste d'Aptitude seront considérés comme des agents déjà en poste dans le département.

Ensuite seront examinées dans un second temps les mutations locales des agents ayant obtenu Paris au mouvement de mutation national.

- Certains postes locaux (exemples : EDR, BCR, Huissiers...) seront attribués «au choix du directeur».

Des «priorités» en cas de transfert ou suppression d'emploi existent toujours, mais elles sont revues de sorte à «obliger» les agent.es concernés à retrouver, au bout du processus, un poste fixe dans le département.

Si l'intérêt du service a toujours été dans le paysage, gageons qu'il sera largement utilisé par des directeurs qui n'ont plus les moyens de faire fonctionner les services.

Et cela sera d'autant plus facile que les CAP Nationales et Locales traitant des mutations et de la mobilité ont été supprimés avec l'adoption en août 2019 de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Il est donc **IMPÉRATIF** que chacun d'entre vous qui souhaite faire une mutation au plan local se rapproche d'un élu militant de Solidaires Finances Publiques Paris afin que nous puissions aider dans l'élaboration de la demande dans un premier temps et suivre ensuite la demande et intervenir le cas échéant auprès de la direction.

**Il est donc indispensable que nous ayons un maximum de doubles de mutations locales pour pouvoir intervenir à bon escient.**

### En cas de réorganisation de services entraînant un transfert de missions et d'emplois au sein de la direction

En cas de réorganisation de services entraînant un transfert de missions et d'emplois à l'intérieur de la direction, les agent.es concernés bénéficieront de priorités.

Au titre de l'opération de réorganisation considérée, le directeur local établira le périmètre des agent.es bénéficiaires des priorités.

Pour être inscrit dans le périmètre, un.e agent.e devra remplir les 3 conditions cumulatives suivantes :

- être affecté après avis de la CAPN dans la direction,
- être affecté après avis de la CAPL dans le service restructuré,
- exercer totalement ou partiellement les missions transférées.

Par conséquent, les agent.es ALD ou détachés sur un poste réorganisé ou transféré ne peuvent bénéficier d'aucune garantie.

La Direction Générale a décidé unilatéralement de considérer pour la première fois en 2020 Paris comme une seule et même commune. Par conséquent, ce qui est une PRIORITE dans les autres Directions et départements se transforme à Paris en :

**UNE OBLIGATION DE SUIVRE SON EMPLOI ET MISSION TRANSFÉRÉE OU QUE CE SOIT SUR PARIS.**

### En cas de suppressions d'emplois dans un service

Les agent.es concerné.es seront :

- celles et ceux affectés après avis de la CAPN dans la direction,
- celles et ceux affectés après avis de la CAPL dans le service restructuré,
- celles et ceux détenant l'ancienneté administrative la plus faible au sein du service.

Par conséquent, les agent.es ALD ou détaché.es sur un poste réorganisé ou transféré ne peuvent bénéficier d'aucune garantie.

- 1) Une priorité à l'agent.e pour rester sur son service d'origine si une vacance s'ouvre au sein de ce service lors de l'élaboration du mouvement local.
- 2) Une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que le service d'origine de l'agent sur sa commune d'affectation (exemple : un.e agent.e affecté dans un SIP aura une priorité pour un autre SIP).
- 3) Une priorité pour tout emploi vacant situé sur la commune d'affectation de l'agent.e.
- 4) Une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que le service d'origine de l'agent.e sur l'ensemble de la direction.
- 5) Une priorité pour tout emploi vacant sur la direction.

Les priorités s'appliqueront l'année de la suppression de l'emploi.

Après application de ces priorités, l'agent.e concerné.e qui ne parviendrait pas à obtenir une nouvelle affectation sur un emploi vacant et qui serait en surnombre dans son service, sera ALD

local sur la Direction avec maintien sur sa RAN actuelle (dernière année pour cette possibilité). L'agent.e aura la possibilité, dès l'année suivante, de participer au mouvement local pour solliciter une affectation

**On constate donc que l'affectation Paris et la suppression des RAN (arrondissement) en 2020 prive les collègues du bénéfice des divers rapprochements : Handicap, rapprochement interne du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint, rapprochement familial.. Ceci est dû au fait que Paris est à la fois un département et une seule commune et de fait les priorités au sein d'une même commune ne trouve plus à s'appliquer !**

**Le délai de séjour de droit commun entre deux mutations est de 2 ans et il s'applique désormais aussi bien au mouvement national qu'au mouvement local.**

Il est ramené à 1 an en cas de situation prioritaire (rapprochement de conjoint, handicap, CIMM DOM).

Il est porté à 3 ans :

- sur le poste de première affectation (pour les agent.es C),
- sur le poste de première affectation (pour les agent.es A et B mais incluant la scolarité),
- sur les postes au choix pour les inspecteurs.

**Aucun délai de séjour n'est appliqué pour les agent.e.s subissant une réorganisation ou une suppression de leur poste.**

## Nos élu·es et expert·es

### Cadre B

Jean Marc GAYRAUD	06.83.17.34.36
Anne BOUTET	06.77.73.32.34
Annie DAFIT	01.40.46.63.22
Stefano PELUSO - EDR	06.84.00.60.21
Philippe RIBES	01.44.30.50.33
Catherine HEROLD	01.40.46.68.66
Catherine DULONG	01.53.27.46.41
Yannick DESNEUX	06.71.07.37.40
Isabelle LARDEAU	01.40.52.50.78
Ronan LE DIGARCHER	01.53.21.78.52
Noleine VALLIAME	01.40.25.14.79
Julien ZILLIOX	

### Cadre C

Sandrine ROSSET	06.50.88.31.09
Arnaud KIROUAC	06.43.10.30.05
Ramdam BENSAID	01.44.74.25.98
Christophe BREYSACHER	01.40.46.63.26
Jean LUC BARBIERI	01.44.90.19.68
Clara BRIU	01.70.23.49.55
Victoria LOPEZ	01.40.53.21.04
Vincent POUGIS	

### Cadre A

Christian COMPAGNAT - DEPALLE	06.22.23.52.65
Sylvie CRANSAC	01.40.46.65.44 ou scsfp06@gmail.com
Jean-Jacques WOJCIEKOWSKI	01.40.46.63.93
Magalie POUINET	01.53.27.46.41
Stéphane CIPOLLONE	01.40.46.68.28
Marie-Laure GREHANT	01.40.46.67.94
Patricia PINAULT	01.44.74.26.16

## ALD : c'est cette année !!

Bon nombre de collègues détiennent une affectation locale en tant qu'ALD. Pour la plupart les affectations étaient ALD à l'arrondissement (ex : 756 ALD 18° ou 755 ALD 19°...) ou pour un nombre plus restreint ALD à l'ex zone (ex ALD 754, ALD 758, ALD 755...).

Ceci concerne en grande majorité les cadres C et notamment tous ceux issus des recrutements postérieurs à 2016. Mais des cadres A ou B sont aussi dans cette situation (Rappel sur Paris 432 Agents ALD pour la catégorie C, 98 pour la catégorie B et 89 pour la catégorie A). La mise en place de la départementalisation a désormais pour conséquence d'affecter chacun d'entre nous au département avec une seule affectation nationale : Tout emploi.

L'affectation ALD a vocation à disparaître voire à se restreindre au maximum. Solidaires Finances Publiques préconise donc fortement à chaque agent ALD de profiter de la campagne de mutations internes qui débute, pour essayer d'obtenir soit un poste souhaité soit de se stabiliser sur le poste occupé.

En effet, si à l'issue de cette campagne de mutations, votre affectation ALD était maintenue au plan local, vous risqueriez de vous voir affecté sur un poste et/ou service absolument pas souhaité. Votre affectation qui serait désormais : DRFIP Paris, Tout emploi, ALD vous ferait courir le risque d'être affecté sur n'importe quel service parisien.

Il est donc conseillé de profiter de cette année pour se stabiliser ou demander un service plus en rapport avec ses attentes.

### Deux possibilités sont offertes lors de ce mouvement de mutation à chaque ALD

1) Vous occupez un poste sur un service et vous souhaitez conserver votre affectation au sein de ce service : vous serez alors prioritaire si un emploi de ce service est ou devient vacant (dans ce cas les services RH procéderont à la régularisation). Le service RH s'est engagé à contacter les agents exerçant sur des postes vacants afin de leur proposer la régularisation sur ce poste et de leur laisser la possibilité de demander un éventuel autre service intra-muros).

2) Vous souhaitez changer de service, soit pour des raisons géographiques, soit pour exercer un métier plus en rapport avec vos attentes : vous pouvez demander cette année à muter sur n'importe quel poste et cela dans tous les services relevant de la DRFIP Paris.

La demande se fait bien évidemment via l'application ALOA mais contrairement au premier cas de figure vous n'êtes pas prioritaire et l'examen de votre demande de mutation se fera selon la règle de l'ancienneté administrative.

**RAPPEL : le délai de dépôt pour les affectations locales via l'application ALOA est extrêmement court (10 jours pour chaque mouvement).**

**Les services RH doivent très rapidement vous informer de ces deux possibilités.**

## Comment rédiger ta demande

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
<b>01 - ST HYACINTHE</b> 6 rue Ste Hyacinthe 1er arrt <i>Métro lignes 1, 3, 7, 8, 14</i> Pas de restaurant administratif	SDE SERVICES COMMUNS	SDE	BDV CENTRE (1-4-6-7-9-11-14-15) SDE
<b>02 - BANQUE</b> 11/13 rue de la Banque 2e arrt (centre des finances publiques) <i>Métro lignes 3, 9</i> Restaurant administratif	SIE 1 SIE 2 SIP 1/2	SIE 1 SIE 2 SIP 1/2 PCE 1 PCE 2	SIE 1 SIE 2 SIP 1/2 PCE 1 PCE 2
<b>02 - BANQUE</b> Direction 11/13 rue de la Banque 2e arrt <i>Métro lignes 3, 9</i> Restaurant administratif	Divisions Contentieux des professionnels (1 et 2) Pôle juridictionnel judiciaire Service du conciliateur	Divisions Contentieux des professionnels (1 et 2)	Divisions Contentieux des professionnels (1 et 2) Service du Contentieux d'Appel Déconcentré (SCAD) Pôle juridictionnel administratif (PJA) - Pôle juridictionnel judiciaire (PJJ)
<b>02 - REAUMUR</b> 94 Rue de Reaumur 2e arrt (postes direction) <i>Métro lignes 3, 4, 9</i> Restaurant administratif	<b>PPR : Gestion des carrières - Vie de l'agent - Contrôle de gestion - Division pilotage</b> <b>Services rattachés :</b> Mission communication - Mission risque et audit - Pilotage de la politique immobilière - Contrôle budgétaire en région <b>Pôle gestion publique Etat :</b> Division comptabilité - Division services financiers - Division recettes non fiscales - DEAEF <b>Pôle gestion publique locale :</b> Division des collectivités et des EPL - Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale - Division Certification des Comptes et Comptabilité	<b>PPR : Gestion des carrières - Vie de l'agent - Contrôle de gestion - Division pilotage</b> <b>Services rattachés :</b> Mission communication - Mission risque et audit - Pilotage de la politique immobilière - Contrôle budgétaire en région <b>Pôle gestion publique Etat :</b> Division comptabilité - Division services financiers - Division recettes non fiscales - DEAEF <b>Pôle gestion publique locale :</b> Division des collectivités et des EPL - Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale - Division Certification des Comptes et Comptabilité	<b>PPR : Gestion des carrières - Vie de l'agent - Contrôle de gestion - Division pilotage</b> <b>Services rattachés :</b> Mission communication - Mission risque et audit - Pilotage de la politique immobilière - Contrôle budgétaire en région - Mission régionale de conseil aux décideurs publics <b>Pôle gestion publique Etat :</b> Division comptabilité - Division services financiers - Division recettes non fiscales - DEAEF <b>Pôle gestion publique locale :</b> Division des collectivités et des EPL - Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale - Division Certification des Comptes et Comptabilité
<b>02 - NOTRE DAME DES VICTOIRES</b> 16 rue Notre Dame des Victoires 2e arrt (postes direction) <i>Métro lignes 3, 9</i> Restaurant administratif	<b>PPR : Division du Budget</b> Division de l'Immobilier Division de la Logistique Centre de Services Partagés <b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Division des affaires particulières et Régionales - Service des amendes - <b>Pôle Gestion Publique Etat :</b> Division Dépenses - Division Paye - Division Pensions - Service local du Domaine de Paris	<b>PPR : Division du Budget</b> Division de l'Immobilier Division de la Logistique Centre de Services Partagés (CSP NDV) <b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Division des affaires particulières et Régionales - Service des amendes - <b>Pôle Gestion Publique Etat :</b> Division Dépenses et Comptabilité - Division Paye - Division Pensions - Service local du Domaine de Paris	<b>PPR : Division du Budget</b> Division de l'Immobilier Division de la Logistique Centre de Services Partagés <b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Division des Professionnels et des affaires particulières et régionales (Affaires particulières et régionales) - Service des amendes <b>Pôle Gestion Publique Etat :</b> Division Dépenses et Comptabilité - Division Paye - Division Pensions - Service local du Domaine de Paris

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
<b>03 - MICHEL LE COMTE</b> 10 rue Michel le Comte 3e arrt <i>Métro lignes 3, 4 et 11</i> Restaurant conventionné	SIE 3e SIE 4e SIP3/4	SIE 3e SIE 4e SIP 3/4 PCE 3e et 4e	SIE 3e SIE 4e SIP 3e/4e PCE 3e et 4e
<b>05 - GEOFFROY ST HILAIRE</b> 18 Rue Geoffroy st Hilaire 5e arrt <i>Métro lignes 5, 7, 10</i> <i>RER C - RER B</i> Restaurant conventionné	SIE 5e SIP 5e	SIE 5e SIP 5e PCE 5e et 13e PCRP 5e/14e (antenne 5e)	6e BDV SIE 5e SIP 5e PCE 5e et 13e PCRP 5e/14e (antenne 5e)
<b>06 - SAINT SULPICE</b> 9 Place St Sulpice 6e arrt <i>Métro lignes 4, 10, 12</i> <i>RER B</i> Restaurant administratif	SIE 6e SIE 7e SIP 6e SIP 7e SERVICES COMMUNS SDE	SIE 6e - SIE 7e SIP 6e - SIP 7e SERVICES COMMUNS SDE PCE 6e et 7e PCRP 6e et 7e	SIE 6e - SIE 7e SIP 6e - SIP 7e PCE 6e - PCE 7e SDE BDV OUEST 1 et 5e BDV SUD 2e et 5e BCFI 1 à 3e BPR 1 à 3e - PCRP 6e et 7e
<b>06 - SAINT SULPICE</b> Direction 9 Place St Sulpice 6e arrt <i>Métro lignes 4, 10, 12</i> <i>RER B</i> Restaurant administratif	<b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Secrétariat - Division des Particuliers - Division des professionnels - Division du recouvrement <b>Pôle contrôle des affaires juridiques :</b> Service des commissions	<b>Pôle contrôle des affaires juridiques :</b> Service des commissions <b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Division du recouvrement	<b>Pôle contrôle des affaires juridiques :</b> Service des commissions - Division Animation du contrôle fiscal 1 et 2 <b>Pôle Gestion fiscale :</b> Secrétariat Général - Division des Particuliers - Division des Professionnels et des affaires particulières et régionales (Assiette) Division du Recouvrement
<b>08 - LONDRES</b> 4 Rue de Londres 8e arrt <i>Métro lignes 3, 7, 9, 12 ou 13 - RER A et E Gare St Lazare</i> Restaurant administratif	PRS 1 SDE SIE Champs Elysées SIE Europe Haussmann SIE Roule SIE Rome Madeleine SIP 8e SERVICES COMMUNS	PCE Champs Elysées Europe Haussmann PCE Roule Hoche Artois PCE Madeleine Europe Rome PCRP 8e - PRS 1 SDE SAINT LAZARE SIE Champs Elysées, SIE Europe Haussmann SIE Roule SIE Rome Madeleine SIP 8e	BPR 4 - PCE Champs Elysées Europe Haussmann PCE Roule Hoche Artois PCE Madeleine Europe Rome PCR P 8e - PRS 1 SDE Saint Lazare SIE Champs Elysées SIE Europe Haussmann SIE Roule SIE Rome Madeleine SIP 8e
<b>08 - LONDRES</b> Direction 4 Rue de Londres 8e arrt <i>Métro 3 7 9 12 ou 13</i> <i>RER A et E Gare St Lazare</i> Restaurant administratif	<b>Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques :</b> Secrétariat - Division du contentieux des particuliers - Division support du contrôle fiscal - Division Patrimoniale et enregistrement	<b>Pôle Gestion Fiscale :</b> Secrétariat - Division du contentieux des particuliers - Division support du contrôle fiscal - Division Programmation recherche et relations extérieures - Division animation du contrôle fiscal	<b>Pôle de contrôle des affaires juridiques :</b> Secrétariat Général - Division Contentieux des particuliers Division patrimoniale et enregistrement - Division Support du contrôle fiscal - Division Programmation du contrôle fiscal, recherche et relations extérieures Division Animation du contrôle fiscal 3
<b>09 - UZES</b> 9 rue d'Uzes 2e arrt <i>Métro lignes 3, 8, 9</i> <i>RER E Gare st lazare</i> Restaurant administratif	PRS DNVSF SIE 9e Est - SIE 9e Ouest SIP 9e SERVICES COMMUNS	PCE - PCRP 9e PRS DNVSF SIE 9e Est - SIE 9e Ouest SIP 9e SERVICES COMMUNS	PCE 9e - PCRP 9e PRS DNVSF SIE 9e Est - SIE 9e Ouest SIP9

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
<b>10 - PARADIS</b> 5 cité Paradis 10e arrt <i>Métro lignes 4, 5, 7, 8, 9</i> SNCF / RER B, D, E Restaurant administratif	SIE 10e SIP 10e	PCE 10e SIE 10e SIP 10e	PCE 10e SIE 10e SIP 10e
<b>11 - GODEFROY CA-VAIGNAC</b> 39 rue Godefroy Cavaignac 11e arrt <i>Métro ligne 9</i> Restaurant administratif	SIE Ledru Rollin SIE 11e Nord SIP Ledru Rollin SIP Oberkampf SERVICES COMMUNS	PCE 11 e PCR 11e/12e (antenne 11e) SIE Ledru Rollin SIE 11e Nord - SIP Ledru Rollin SIP Oberkampf	PCE 11e PCR 11e/12e (antenne 11e) SIE Ledru Rollin SIE 11e Nord SIP Ledru Rollin SIP Oberkampf
<b>12 - MEUNIERS</b> 27B rue des Meuniers 12 arrt <i>Métro ligne 8 - tram 3A</i> Restaurant administratif	SIE 12e SIP Daumesnil SIP Picpus	PCE 12 e PCR 12e (antenne 12e) SIE 12e SIP Daumesnil SIP Picpus	PCE 12e PCR 12e (antenne 12e) SIE 12e SIP Daumesnil SIP Picpus
<b>13 - TOLBIAC</b> 101 rue de Tolbiac 13e arrt <i>Métro lignes 5, 7, 14</i> Restaurant conventionné	PRS 2e SIE 13e SIP gare SIP Maison Blanche	PCR 6e/13e (antenne 13e) PRS 2e SIE 13e SIP gare SIP Maison Balnche	7e BDV SUD PCR 6e/13e (antenne 13e) PRS 2e SIE 13e SIP gare SIP Maison Blanche
<b>SFACT</b> Ville de Paris 13e Av. de la Porte D'ivry <i>Métro ligne 14 - Tram 3A</i> Restaurant conventionné	SFACT	SFACT	SFACT
<b>14 - MOULIN VERT</b> 29 Rue du Moulin Vert 14e arrt <i>Métro ligne 4 - Tram 3A</i> Restaurant administratif	SIE 14e SIP 14 e SERVICES COMMUNS	PCE 5e/14e (antenne 14e) PCR 5e/14e(antenne 14e) SIE 14e SIPe14e	PCE 5e/14e (antenne 14e) PCR 5e/14e (antenne 14e) SIE 14e SIP 14e
<b>14 - BENARD</b> 26 rue Benard 14e arrt <i>Métro lignes 4, 13 - Tram 3A</i> Restaurant administratif	TPCHS TP EPL	TP CHS TP EPL	TP CHS TP EPL
<b>15 - ABBE GROULT</b> 135 rue de L'abbé Groult 15e arrt (déménagement sur Beuret juin 2020)	SIP Necker	SIP Necker PCR 15e	SIP Necker PCR 15e
<b>15 - BEURET</b> 13 rue du General Beuret 15e arrt <i>Métro lignes 6, 8, 12</i> Restaurant administratif	SIE 15e Est SIE Grenelle Javel SIP 15e Ouest SIP St Lambert SERVICES COMMUNS	PCE 15e PCR 15e SIE 15e Est SIE 15e Grenelle Javel SIP 15e Ouest SIP 15e St Lambert REL PUB-	6e BDV Ouest PCE 15e PCR 15e SIE 15e Est SIE 15e Saint Lambert SIP 15e Ouest SIP 15e Saint Lambert
<b>16 - MALAKOFF</b> 146 Av de Malakoff 16e arrt <i>Métro ligne 1 - RER C et A</i> Restaurant administratif	SIE Chaillot SIE Porte Dauphine SIP Porte Dauphine SERVICES COMMUNS	PCE 16e Porte Dauphine PCR 16e Porte Dauphine SIE Chaillot SIE Porte Dauphine SIP Porte Dauphine	12e BDV Ouest PCE 16e Porte Dauphine PCR 16e Porte Dauphine SIE Chaillot SIE Porte Dauphine SIP Porte Dauphine

SITES	CADRES C	CADRES B	CADRES A
<b>16 - SAND</b> 12 rue George Sand 16e arrt <i>Métro lignes 9, 10</i> Restaurant administratif	SIE 16e Sud SIP Auteuil SIP Mulette SERVICES COMMUNS	PCE 16e Auteuil/Mulette PCRP Auteuil PCRP Mulette SIE 16e Sud SIP Auteuil SIP Mulette	8e BDV Ouest 9e BDV Ouest PCE Auteuil/Mulette PCRP Auteuil - PCRP Mulette SIE 16e Sud SIP Auteuil - SIP Mulette
<b>17 - REIMS</b> 6A Bld de Reims 17e arrt <i>Métro ligne 3 - RER C - L</i> <i>SNCF St Lazare et Levallois</i> Tram Restaurant administratif	SIE Batignolles SIE Monceau Epinettes SIE Ternes SIP Reims SERVICES COMMUNS	PCE Plaine Monceau PCE Ternes SIE Batignolles SIE Monceau Epinettes SIE Ternes SIP Reims	PCE Plaine Monceau PCE Ternes SIE Batignolles SIE Monceau Epinettes SIE Ternes SIP Reims
<b>17 - ST PETERSBOURG</b> 32 rue de S Pétersbourg 8e arrt <i>Métro lignes 2, 3, 13</i>	PCRP 17e SIP St Pétersbourg	BPR 5e PCRP 17e SIP St Pétersbourg	BPR 5e PCRP 17e SIP St Pétersbourg
<b>18 - BOUCRY</b> 4 rue de Boucry 18e arrt <i>Métro lignes 2, 12</i> Tram 3b Gare du Nord Restaurant administratif	SIE Clignancourt SIP Boucry SERVICES COMMUNS	SIE Clignancourt SIP Boucry	SIE Clignancourt SIP Boucry
<b>18 - GRANDES CARRIERES</b> 61 rue Eugene Carrieres 18e arrt <i>Métro lignes 12, 13 - Gare du Nord</i> Restaurant conventionné	PCRP 18E SIE Grandes Carrières SIP Grandes Carrières SERVICES COMMUNS	PCE 18e PCRP 18e/19e/20e (antenne 18e) SIE Grandes Carrières SIP Grandes Carrières	PCE 18E PCRP 18e/19e/20e (antenne 18e) SIE Grandes Carrières SIP Grandes Carrières
<b>19 - ARGONNE</b> 17 Place de l'Argonne 19e arrt <i>Métro ligne 7</i> Restaurant conventionné	SIE 19e SIP Buttes Chaumont SIP Villette SERVICES COMMUNS	PCE 19e PCRP 18e/19e/20e (antenne 19e) SIE 19e SIP Buttes Chaumont SIP Villette	1 BDV Nord - 2 BDV Nord 5 BDV Nord - 6 BDV Nord 7 BDV Nord - 8 BDV Nord 9 BDV Nord - 10 BDV Nord 7 BDV Est PCE 19e PCRP 18e/19e/20e (antenne 19e) SIE 19e - SIP Buttes Chaumont SIP Villette
<b>20 - PAGANINI (MARIE HILSZ)</b> 15 rue marie Hilsz 20e arrt <i>Métro lignes 1, 9 - RER A</i> Tram 3A et 3B Restaurant administratif	TP AMENDES 1 TP AMENDES 2 TP AMENDES TRANSPORTS TP CAS	TP AMENDES 1 TP AMENDES 2 TP AMENDES TRANSPORTS TP CAS	TP AMENDES 1 TP AMENDES 2 TP AMENDES TRANSPORTS TP CAS
<b>20 - PAGANINI</b> 6 rue Paganini 20e arrt <i>Métro lignes 1,9 - RER A</i> Tram 3A et 3B Restaurant administratif	CDIF 1 et 2 PELP - SPF SIE 20e SIP Charonne SIP Père Lachaise SERVICES COMMUNS	CDIF1 et 2 PELP - S PF - PCE 20e PCRP 18e/19e/20e (antenne 20e) SIE 20e SIP Charonne SIP Père Lachaise	CDIF 1 et 2 PELP - SPF BDV Est 2 à 5 - PCE 20e PCRP 18e/19e/20e (antenne 20e) SIE 20e - SIP Charonne SIP Père Lachaise
<b>20 - PAGANINI</b> Direction 6 rue Paganini 20e arrt <i>Métro lignes 1,9 - RER A</i> Tram 3A et 3B Restaurant administratif	<b>Pôle Pilotage Ressources :</b> Formation professionnelle <b>Pôle gestion fiscale :</b> Division des affaires foncières	<b>Pôle Pilotage Ressources :</b> Formation professionnelle <b>Pôle gestion fiscale :</b> Division des affaires foncières	<b>Pôle Pilotage Ressources :</b> Formation professionnelle <b>Pôle gestion fiscale :</b> Division des affaires foncières

# ALOA

ALOA est le nom du logiciel qui permettra à chacun de rédiger sa fiche de mutation au plan interne..

Sitôt les mouvements de mutations nationaux connus, les notes internes sont diffusées et le logiciel que chacun doit avoir à disposition sur le portail métiers, pour déposer sa mutation locale sera ouvert début juin.

ALOA sera disponible le mardi 2 Juin pour les cadres C titulaires :(date limite de dépôt de la mutation locale le 12 juin), le 4 juin ce sera autour des C stagiaires (promotion 2020), le 8 Juin l'application sera disponible pour les cadres B (date limite de dépôt le 19 juin) et le 15 juin pour les cadres A (date limite autour du 25 juin). Pour les collègues encore absents aux dates précitées ALOA est disponible via le portail interne de la Gestion Publique (PIGP).

Ce logiciel permet de classer les vœux par ordre de préférence tout comme au plan national avec le logiciel SIRHIUS vœux. A ce stade il est important de rappeler que tu dois classer en premier vœu le service que tu souhaites vraiment rejoindre et ensuite classer les autres vœux par ordre décroissant. Le nombre de vœu n'est pas limité.

Concernant les emplois Direction ils seront regroupés sous 3 blocs :

- Direction Pôle Pilotages ressource/Pôles Gestion publique/Missions.
- Direction Pôle Contrôle fiscal.
- Direction Pôle Gestion fiscale.

Les agents qui demanderont un service de direction devront rédiger une fiche de souhaits pour préciser la division , fiche qui sera à annexer à ALOA.

De même les agents sollicitant une mutation pour l'EDR devront mettre ce vœu en premier choix de leur demande et adresser un CV via ALOA.

Le logiciel examinera les vœux en partant de la première ligne mentionnée.

Nous te rappelons que Paris étant une seule et même commune, l'application ne prend pas en compte les rapprochements familiaux. Nous avons toujours combattu cette régression qui exclue les agents parisiens d'un certain nombre de priorités.

**Pour tous soucis ou problèmes en lien avec le logiciel ALOA, ou bien pour tous renseignements, n'hésite pas à contacter un militant de Solidaires Finances Publiques lors des permanences ou bien par téléphone. Un dernier conseil également, envoie-nous un double de ta demande de mutations interne que l'on puisse la surveiller et en cas de problème particulier de tous ordres contacte nous pour que l'on puisse intervenir en amont auprès de la direction.**

## Bulletin d'adhésion 2020

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :  
Anne BOUTET - SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....  
N° SIRHIUS (7 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

### Informations personnelles

Adresse perso : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives,  
tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON